

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2016, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2017.

Le déficit d'investissement s'élève à 6 316,05 € et est reporté à l'article D001 de la section d'investissement du budget primitif 2017.

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 4 112 253,48 €, il est proposé au Conseil municipal d'en affecter une partie en section d'investissement pour un montant de 810 000 € (article R 1068), le besoin de financement de la section s'élevant à 796 101,12 € et de reporter le solde, soit 3 302 253,48 € en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget primitif 2017.

N° 2017/024

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

- 5 AVR. 2017

N° 2017/402

ID : 083-218300424-20170330-2017__024-DE

CM 30/03/2017

N° 2017/024

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2016 :

- affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 810 000 € en section d'investissement (article R 1068) ;
- report du solde en section de fonctionnement, pour un montant de 3 302 253,48 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 7 CONTRE** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **1 ABSTENTION** (Pascal CORDE).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ
Marc Étienne LANSADÉ